

## POINT DE VUE

Session d'automne 2022

Conseil des Etats



## Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
12 sept. 2022	16.432	Iv. pa. Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels	5
15 sept. 2022	21.501	Iv. pa. CEATE-CN. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050	6
21 sept. 2022	22.3567	Mo. Chiesa. Renforcer la production de denrées alimentaires indigènes en reportant le projet visant à consacrer 3,5 pour cent des surfaces de terres ouvertes en nouvelles surfaces de biodiversité	8
	22.3568	Mo. Chiesa. Mesures urgentes pour assurer un meilleur autoapprovisionnement du pays en augmentant la production indigène	
	22.3606	Mo. Salzmann. Réduire notre dépendance aux importations	
	22.3609	Mo. Knecht. Augmenter plutôt que réduire la contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement	
	22.3610	Mo. Rieder. Priorité à la production de denrées alimentaires	
	22.3795	Mo. Gapany. Demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants	
	22 sept. 2022	22.3638	
26 sept. 2022	22.3634	Mo. Chiesa. Suppression de l'impôt sur les huiles minérales	11
	22.3635	Mo. Chiesa. Prix de l'essence et du diesel. Allègements étatiques en faveur des classes moyennes et des PME	
29 sept. 2022	21.502	Iv. pa. CEATE-CE. L'augmentation des populations de loups devient incontrôlable. Sans possibilité de régulation, elle menace l'agriculture	12
29 sept. 2022	19.4011	Mo. Conseil national (Regazzi). La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)	14
	21.3292	Mo. Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe liée à la présence de grands prédateurs	
	22.3536	Mo. Chiesa. Gestion du loup. Réviser la loi sur la chasse pour mettre fin au cauchemar des éleveurs de montagne	
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	16

**Impressum**

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ

Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8

Téléphone 031 313 34 33

[info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

[www.alliance-environnement.ch](http://www.alliance-environnement.ch)

Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

**Traitement**

**12 septembre 2022**

[16.432](#)

**Iv. pa. Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels**

**Introduction**

La loi sur la transparence garantit une administration transparente. Toutefois, les émoluments pour les demandes d'accès aux documents officiels en vertu de la loi varient grandement d'une autorité à l'autre. Des frais excessivement élevés peuvent avoir un effet dissuasif, de sorte qu'aucune demande d'accès n'est présentée. L'initiative parlementaire Graf-Litscher veut donc ancrer le principe du libre accès dans la loi.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'accepter l'initiative parlementaire dans la forme adoptée par le Conseil des Etats.

**Argumentation**

En tant qu'alliance des diverses associations non gouvernementales, nous représentons une partie de la population. Une partie importante de notre travail consiste à évaluer des décisions gouvernementales ou administratives. Comme nos activités ne sont pas axées sur le profit, nous dépendons de la possibilité d'exercer cette fonction de contrôle sans coûts excessifs et disproportionnés. Le principe du libre accès aux documents officiels garantit que les organisations ont non seulement le droit d'accès, mais aussi la possibilité d'exercer ce droit de manière effective.

**Contact**

Fondation Suisse pour l'énergie (SES), Simon Banholzer, [simon.banholzer@energies-tiftung.ch](mailto:simon.banholzer@energies-tiftung.ch), 044 275 21 22

**Traitement**

**15 septembre 2022**

[21.501](#)

**Iv. pa. CEATE-CN. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050**

**Introduction**

Cette initiative parlementaire présente un contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Le contre-projet indirect reprend certaines demandes importantes de l'initiative, les concrétise dans la nouvelle loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, souligne le rôle de modèle des pouvoirs publics et soutient l'expérimentation de technologies clés jusqu'en 2030. Une modification de la loi sur l'énergie doit en outre permettre de créer un programme de remplacement sur 10 ans des chauffages à mazout et à gaz fossiles ainsi que des chauffages électriques à résistance et des installations de production d'eau chaude.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'entrer en matière sur la loi fédérale (projet 1) et de voter comme suit pour les propositions de minorité :

**Art.1 et 9**

Rejeter la minorité Stark

**Art.3**

Rejeter la minorité Knecht

**Art.6**

Rejeter la minorité Stark

**Art.7**

Rejeter la minorité Stark

**Art.9**

Rejeter la minorité Stark

**Modification de la loi**

Adopter minorité I Reichmuth

Rejeter minorité II Stark

**Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement des technologies et des processus nouveaux** rejeter la minorité Stark et adopter l'arrêté fédéral lors du vote d'ensemble.

**Arrêté fédéral sur le financement du programme spécial de remplacement des installations de chauffage** rejeter la minorité II Stark, adopter la minorité Reichmuth et adopter l'arrêté fédéral lors du vote d'ensemble.

**Argumentation**

La politique climatique actuelle et ses objectifs reposent sur une loi élaborée en 2008-2010, alors que la première période du Protocole de Kyoto (2008-2012) était encore en vigueur. La loi-cadre sur le climat proposée ici met en œuvre des dispositions importantes de l'accord-cadre de Paris sur le climat de 2015. Du point de vue de l'Alliance-Environnement, cela est plus que nécessaire et c'est pourquoi nous soutenons le projet de loi dans son principe.

La Suisse est en passe de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre au niveau international d'ici 2030 et de perdre le contact avec l'UE en matière de politique climatique et donc de technologie. C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures supplémentaires à l'ancienne loi sur le CO<sub>2</sub>, en plus des objectifs climatiques. Comme l'écart par rapport aux objectifs est déjà important aujourd'hui, nous recommandons de soutenir toutes les minorités qui favorisent les conditions-cadres pour le changement climatique (voir recommandations ci-dessus).

Quelques remarques complémentaires:

**Dans les articles 1 et 9**, les objectifs des mesures de redirection des flux financiers doivent impérativement être maintenus selon le Conseil national et la majorité de la commission, car cette nouvelle loi doit favoriser la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat par la Suisse. C'est pourquoi les objectifs que la Suisse s'est engagée à atteindre au niveau international doivent désormais être explicitement inscrits dans la loi.

L'encouragement de l'innovation dans **l'art. 6** aide la Suisse à atteindre effectivement l'objectif net zéro d'ici 2050 et à ne pas dépendre exclusivement de technologies importées, mais dans le meilleur des cas, à renforcer l'industrie d'exportation.

L'encouragement du remplacement des chauffages dans la **loi sur l'énergie** est le passage le plus important pour obtenir des réductions directes des émissions d'ici 2030. Selon le rapport, la formulation du Conseil national et de la minorité I Reichmuth permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 0,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2030. La reformulation de la CEATE-E est majoritairement à saluer, car elle permet d'utiliser efficacement les fonds d'encouragement. Nous regrettons vivement que le modèle de cautionnement du Conseil national ne soit pas repris ici et recommandons de le réintroduire. Alors que la minorité I Reichmuth et le Conseil national souhaitent consacrer 200 millions de francs par an à ce programme d'impulsion, une très courte majorité de la commission a divisé ce montant par deux, le ramenant à 100 millions de francs. Étant donné que le champ d'application du programme a été étendu aux mesures d'efficacité des bâtiments et que le besoin de remplacer rapidement les chauffages électriques à résistance et les chauffages à gaz a encore augmenté avec la crise énergétique, une augmentation, mais certainement pas une réduction de moitié du montant, serait peut-être déjà plus appropriée. Si l'on veut lutter de manière concertée contre la pénurie d'électricité et de gaz, il faut allouer ici au moins 200 millions de francs par an. Il faut également tenir compte du fait que plus le programme d'impulsion est petit, plus l'effet d'aubaine inévitable augmente en pourcentage. Nous recommandons donc d'accepter la minorité I Reichmuth et de suivre le Conseil national dans le même sens.

### Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, [patrick.hofstetter@wwf.ch](mailto:patrick.hofstetter@wwf.ch), 076 305 67 37

**Traitement**

**21 septembre 2022**

[22.3567](#)

[22.3568](#)

[22.3606](#)

[22.3609](#)

[22.3610](#)

[22.3795](#)

**Mo. Chiesa. Renforcer la production de denrées alimentaires indigènes en reportant le projet visant à consacrer 3,5 pour cent des surfaces de terres ouvertes en nouvelles surfaces de biodiversité**

**Mo. Chiesa. Mesures urgentes pour assurer un meilleur autoapprovisionnement du pays en augmentant la production indigène**

**Mo. Salzmännli. Réduire notre dépendance aux importations**

**Mo. Knecht. Augmenter plutôt que réduire la contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement**

**Mo. Rieder. Priorité à la production de denrées alimentaires**

**Mo. Gappeler. Demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants**

**Introduction**

Six motions veulent revenir sur des décisions importantes prises par le Conseil fédéral pour une agriculture suisse tournée vers l'avenir. Ce faisant, le Conseil fédéral n'a fait qu'honorer les promesses faites au Parlement dans le cadre de la discussion sur les deux initiatives sur les pesticides (Initiative pour l'eau potable et Suisse sans pesticides chimiques de synthèse). Les secteurs et les organisations concernés ont déjà commencé à mettre en œuvre ces mesures. L'année dernière, une dynamique réjouissante s'est développée à cet égard. Changer les règles du jeu maintenant serait très contre-productif.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter les six motions suivantes.

**Argumentation**

En avril 2022, le Conseil fédéral a fixé un objectif de réduction de 20 pour cent pour les pertes d'éléments nutritifs. De plus, il a décidé qu'à partir de 2024, les exploitations de plus de 3 hectares de terres ouvertes en zone de plaine et des collines devront aménager au moins 3,5 pour cent de ces terres en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Deux décisions indispensables pour la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475. Celle-ci contient une trajectoire de réduction des risques liés aux pesticides et une trajectoire de réduction des excédents d'éléments nutritifs et tient ainsi la promesse faite lors du débat sur les deux initiatives sur les pesticides (Initiative Pour une eau potable propre et Initiative Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse) au Parlement.

Les branches et organisations concernées ont déjà commencé à mettre en œuvre les trajectoires de réduction. L'année dernière, une dynamique réjouissante s'est développée. Il est contre-productif de changer les règles au milieu de la mise en œuvre des ordonnances. D'un point de vue technique, les charges d'ammoniac sont en outre extrêmement élevées et polluent la forêt et les surfaces sensibles comme les marais et les prairies sèches. Pour atteindre les objectifs environnementaux de l'agriculture et respecter ainsi les prescriptions de la législation environnementale actuelle, les excédents d'ammoniac doivent être

réduits de 40 pour cent. Un objectif de réduction de 20% d'ici 2030 est donc un objectif proportionnel et nécessaire, qui peut être atteint en partie grâce à des mesures techniques standard comme l'utilisation de pendillards et une meilleure gestion du bilan de fumure. Il existe également des déficits massifs en matière de biodiversité des cultures. Les PER actuelles exigent une « part appropriée de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) ». La part de SPB doit représenter au moins 7% de la surface agricole utile. La répartition des SPB est toutefois très inégale. Avec 3655 ha (0,9% de la surface agricole), la part des éléments SPB dans les grandes cultures est encore très faible. Il faut remédier au déficit régional de biodiversité dans les grandes cultures. Ces surfaces ne sont pas seulement précieuses pour la biodiversité, elles servent également à la production de denrées alimentaires et de fourrage. Ces surfaces favorisent les insectes utiles et les pollinisateurs, qui sont extrêmement importants pour la lutte contre les ravageurs dans les cultures agricoles et pour la garantie à long terme de la pollinisation. Les dégâts aux cultures sont considérablement réduits. Grâce aux auxiliaires, l'utilisation de pesticides peut également être réduite, ce qui contribue non seulement à la protection de l'environnement, mais aussi à la réduction des coûts dans les exploitations.

Dans le contexte de la sécurité alimentaire, il n'est pas possible d'argumenter que 20% de réduction des excédents d'azote ainsi qu'une part minimale de surfaces de biodiversité dans les zones de grandes cultures conduiront à une réduction du taux d'auto-provisionnement. Au contraire, la préservation à long terme des ressources naturelles est une condition indispensable à la production de denrées alimentaires. Une intensification de la production, telle qu'elle est exigée par les partisans de la suppression de ces nouvelles réglementations, conduirait au contraire à une dépendance encore plus grande vis-à-vis des importations : pesticides, engrais minéraux, aliments pour animaux et autres intrants sont importés, dont certains proviennent précisément des régions en conflit.

### Contact

Pro Natura, Marcel Liner, [marcel.liner@pronatura.ch](mailto:marcel.liner@pronatura.ch), 061 317 92 40



**Traitement**

**22 septembre 2022**

[22.3638](#)

**Po Michel. Développer les interfaces multimodales et les infrastructures cyclables en milieu rural**

**Introduction**

Le postulat Michel aborde deux désavantages actuels en matière de cofinancement des infrastructures de transport par la Confédération en milieu rural : les interfaces multimodales et les infrastructures cyclables ne peuvent être soutenues financièrement par la Confédération que s'ils sont situés à l'intérieur d'agglomérations (projets d'agglomération pour l'urbanisation et les transports). La loi sur les voies cyclables ne modifie pas non plus ces compétences en matière de financement des infrastructures.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter ce postulat.

**Argumentation**

Les trajets pendulaires dans les zones rurales permettent souvent de gagner du temps en combinant un trajet en voiture ou à vélo jusqu'au domicile et un trajet en transports publics jusqu'au centre-ville. Les interfaces modales attractives sont de plus en plus souvent équipées de stations de recharge électrique publiques, qui sont encore relativement rares dans les zones très rurales.

Dans les zones rurales également, des interfaces modales sont développées malgré le manque de soutien financier de la Confédération. Le Prix Flux, qui récompense chaque année une interface modale, a été décerné en moyenne une année sur deux à une commune rurale (Fiesch, Grindelwald, Châteaux d'Oex, Scuol, Interlaken-Ost). Selon différentes études, le trafic touristique de loisirs présente le plus grand potentiel de transfert vers d'autres moyens de transport mieux adaptés. Notamment avec la motion 19.4443, le Conseil des Etats s'est prononcé en décembre dernier en faveur d'une augmentation de la part des transports publics dans le transport de personnes.

Un cofinancement de projets dans l'espace rural est par exemple possible sans modification de la Constitution par le biais du financement spécial du trafic routier, dans la mesure où par exemple les cantons disposant d'une certaine densité d'interfaces modales et d'infrastructures de transport recevraient des contributions fédérales plus élevées pour les infrastructures routières cantonales.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

**Traitement**

**26 septembre 2022**

[22.3634](#)

**Mo. Chiesa. Suppression de l'impôt sur les huiles minérales**

[22.3635](#)

**Mo. Chiesa. Prix de l'essence et du diesel. Allègements étatiques en faveur des classes moyennes et des PME**

**Introduction**

Les deux motions se contredisent : la motion 22.3634 veut réduire l'imposition des huiles minérales de telle sorte que seuls les frais d'entretien du réseau des routes nationales puissent être couverts. L'impôt sur les huiles minérales devrait être entièrement supprimée, de sorte qu'il n'y aurait plus de recettes pour financer les contributions fédérales aux routes cantonales. De même, l'extension des infrastructures des routes nationales et du trafic d'agglomération ne serait plus financée, à l'exception des recettes de l'impôt sur les importations d'automobiles, qui représentent environ 10 pour cent. La caisse fédérale serait donc confrontée à une baisse des recettes de plus d'un milliard de francs par an. La motion 22.3635, en revanche, vise à réduire part de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants qui est versée dans la caisse générale de la Confédération.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter ces deux motions.

**Argumentation**

En juin 2022, le Conseil des Etats a déjà décidé, lors d'une session extraordinaire, de ne pas réduire les prix de l'essence et du diesel et a rejeté les motions correspondantes de Marco Chiesa.

La consommation de carburant est plus importante pour les revenus élevés. Par conséquent, ce n'est pas la classe moyenne ou les bas revenus qui profiteraient le plus de ces motions. Les frais d'essence ne représentent qu'environ 15 pour cent des frais de déplacement en voiture. En comparaison avec d'autres pays, le coût de la vie a beaucoup moins augmenté en Suisse. Dans la deuxième moitié du mois d'août 2022, les prix de l'essence et du diesel ont baissé.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

**Traitement**

**29 septembre 2022**

[21.502](#)

**Iv. pa. CEATE-CE. L'augmentation des populations de loups devient incontrôlable. Sans possibilité de régulation, elle menace l'agriculture**

**Introduction**

La loi fédérale sur la chasse et la protection (LChP) doit être adaptée afin que les loups puissent à l'avenir être régulés sans qu'il soit nécessaire de prouver un certain niveau de dommages dans leur population. Par ailleurs, l'indemnisation incontestée des dégâts causés par le castor sera redéfinie à partir de la révision rejetée par le peuple en 2020. La protection des corridors faunistiques, tout aussi incontestée, n'est pas reprise.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter l'initiative parlementaire et la révision de la loi sous cette forme afin de permettre de trouver une meilleure solution.

**Argumentation**

Une loi révisée sur la chasse, bénéficiant d'un large soutien et ouvrant de nouvelles voies pour la régulation des populations de loups, devrait être disponible pour l'estivage 2023. Une coalition de neuf organisations (Union suisse des paysans (USP), Société suisse d'économie alpestre (SAV), Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), ChasseSuisse, Société forestière suisse (SFS), BirdLife Suisse, Groupement Loup Suisse, Pro Natura et WWF Suisse) a trouvé une nouvelle solution qui représente un consensus dans l'intérêt des alpages et de l'agriculture sur la question des tirs préventifs de loups. L'Alliance-Environnement soutient cette solution.

Les points forts de cette solution sont:

- Les interventions dans les populations de loups sont également possibles pour prévenir des dommages probables, futurs et importants. Les interventions se font en temps utile et de manière efficace. Elles servent à éviter les dommages et peuvent être effectuées là où des dommages importants se produisent ou sont probables à l'avenir. L'économie alpestre et pastorale doit être indemnisée intégralement dans le cadre de ses mesures de protection et à chaque perte d'animaux. Les intérêts de la chasse doivent être pris en compte (corridors faunistiques, pas de protection automatique des espèces menacées pouvant être chassées).

La proposition de la CEATE-E au Conseil des Etats ne reprend pas cette solution professionnelle et rapide. Et ce, bien que les neuf organisations aient présenté leur solution à la commission. Il est regrettable que, précisément sur la question émotionnelle de la LChP, on veuille passer outre la solution équilibrée et professionnelle des personnes directement concernées.

La proposition de la CEATE-E ne convainc pas sur le plan technique et formel. La science et l'expérience pratique montrent que les tirs de loups n'empêchent d'autres dommages que s'ils sont étroitement liés à un potentiel de dommages dans le temps et dans l'espace. Tirer des loups pour permettre une augmentation des effectifs d'ongulés est en outre diamétra-

lement opposé à la garantie du rajeunissement de la forêt, surtout pour les forêts protectrices en montagne. De plus, la nouvelle réglementation des compétences en matière de protection des troupeaux crée des incertitudes inutiles. Les exigences en matière de protection des troupeaux risquent d'être nivelées au minimum, au lieu d'améliorer les efforts de protection.

Pour ces raisons et bien d'autres, l'Alliance-Environnement rejette la version actuellement soumise au Conseil des Etats. Celle-ci rappelle la révision exagérée qui avait fait naufrage lors de la votation populaire. Un rejet laisse la place à une solution techniquement fondée, rapide et meilleure, telle que proposée par la coalition des neuf organisations.

**Contact**

Pro Natura, Sara Wehrli, [sara.wehrli@pronatura.ch](mailto:sara.wehrli@pronatura.ch), 061 317 92 08

**Traitement**

**29 septembre 2022**

[19.4011](#)

[21.3292](#)

[22.3536](#)

**Mo. Conseil national (Regazzi). La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)**

**Mo. Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe liée à la présence de grands prédateurs**

**Mo. Chiesa. Gestion du loup. Réviser la loi sur la chasse pour mettre fin au cauchemar des éleveurs de montagne**

**Introduction**

La motion demande que la Confédération prenne en charge l'ensemble des coûts liés aux dommages causés par les grands prédateurs et les castors, et non plus seulement 80 pour cent comme c'est le cas actuellement. Selon les auteurs, il est injuste de répercuter les coûts de ces dommages sur les cantons, qui doivent déjà faire face à des coûts considérables pour la gestion de ces espèces animales.

La motion Gapany demande que l'OFEV indemnise toutes les dépenses et les pertes de revenus que les exploitants d'alpage subissent en raison d'une désalpe précoce due au loup (p. ex. frais de fourrage). En outre, les paiements directs ne devraient pas être réduits.

La motion Chiesa demande que la protection du loup soit assouplie et que les cantons bénéficient d'une plus grande autonomie dans la gestion du loup. L'abattage rapide des loups doit être facilité pour les cantons.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter les motions Regazzi et Gapany et de rejeter la motion Chiesa.

**Argumentation**

Une coalition de neuf organisations (l'Union Suisse des Paysans (USP), la Société suisse d'économie alpestre (SAV), le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), ChasseSuisse, la Société forestière suisse (SFS), BirdLife Suisse, le Groupe Loup Suisse, Pro Natura et le WWF) a trouvé une nouvelle solution qui représente un consensus sur la question des tirs préventifs de loups dans l'intérêt de l'agriculture et des alpages. Les organisations de l'Alliance-Environnement ont soutenu cette solution. Elles se sont donc positionnées comme suit par rapport aux trois motions.

Motion Regazzi : la solution de la coalition pour la LChP comprend également la proposition de loi suivante : les dommages et les pertes causés par la présence et les attaques de grands prédateurs sont intégralement indemnisés par le département. Cela correspond à la présente motion. Pour le castor, cette solution propose également des indemnités supplémentaires pour les dommages. Dans le sens du paquet global des associations susmentionnées, l'Alliance-Environnement soutient la motion.

Motion Gapany : la solution de la coalition inclut expressément les coûts d'une désalpe

précoce. L'Alliance-Environnement a donc soutenu la motion dans le cadre du paquet global. Lors de la mise en œuvre, la prise en charge des coûts doit toutefois être limitée aux alpages qui sont soit protégés, soit officiellement classés comme non protégeables.

Motion Chiesa : il n'est pas évident de comprendre l'objectif de cette motion alors que les deux commissions de l'environnement ont déjà donné leur feu vert à une nouvelle révision de la LChP début 2022. De nombreux termes de la motion, tels que « réduire la protection du loup », « plus d'autonomie » et « ordonner plus facilement et plus rapidement le tir d'individus sont extrêmement flous ». La motion n'est pas claire et n'est pas nécessaire.

**Contact**

Pro Natura, Sara Wehrli, [sara.wehrli@pronatura.ch](mailto:sara.wehrli@pronatura.ch), 061 317 92 08

**Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour**

---

- 
- [22.3569](#) Po. Thorens Goumaz. Technologies V2X ( vehicle to grid ) et « Smart Charging » : utiliser les **Accepter** batteries des véhicules électriques comme solution de stockage et d'équilibrage du réseau
- 
- [22.3800](#) Po. Dittli. Adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Quelles **Accepter** conséquences pour notre politique étrangère et de sécurité ?
-

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 031 328 58 58  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

#### Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

### Partenaires

#### Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

#### Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern  
T 031 306 67 67  
[www.amisdelanature.ch](http://www.amisdelanature.ch)

### Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:  
[www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch)